



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N°2.1 de l'ordre du jour

**Avis sur la demande d'intervention foncière sur la commune de Luc sur Aude**

Délibération B 2015-100

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Sur** présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,**

**Sur proposition de sa présidente,**

Donne un avis favorable sur la demande d'intervention foncière de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon relative :

- A la réalisation d'une opération d'aménagement pour le compte de la commune de Luc sur Aude site «Carairado et Coutieux» ;

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7<sup>o</sup> OCT. 2015

**ARRIVÉE**

La présidente du conseil d'administration

Corinne GIACOMETTI



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N°2.2 de l'ordre du jour

**Avis sur la demande d'intervention foncière sur la commune du Grau du Roi**

Délibération B 2015-101

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Sur** présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,**

**Sur proposition de sa présidente,**

Repousse son avis sur la demande d'intervention foncière de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon relative à la réalisation d'une opération d'aménagement pour le compte de la commune du Grau du Roi site « Eco quartier méditerranéen » au bureau du 4 novembre ;

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

7<sup>o</sup> OCT. 2015

**ARRIVÉE**

La présidente du conseil d'administration

  
Corinne GIACOMETTI



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N°2.3 de l'ordre du jour

**Avis sur la demande d'intervention foncière sur la commune de St Alexandre**

Délibération B 2015-102

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Sur** présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de sa présidente,**

Donne un avis favorable sur la demande d'intervention foncière de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon relative :

- A la réalisation d'une opération de logements pour le compte de la commune de St Alexandre site « cœur de village » ;

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7 OCT. 2015  
ARRIVÉE

La présidente du conseil d'administration

Corinne GIACOMETTI



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N°2.4 de l'ordre du jour

**Avis sur la demande d'intervention foncière sur la commune de Canohès**

Délibération B 2015-103

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Sur** présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,**

**Sur proposition de sa présidente,**

Donne un avis favorable sur la demande d'intervention foncière de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon relative :

- A la réalisation d'une opération d'aménagement pour le compte de la commune de Canohès site « Mas d'En Gaffard » ;

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7 - OCT. 2015

**ARRIVÉE**

La présidente du conseil d'administration

Corinne GIACOMETTI



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N°2.5 de l'ordre du jour

**Avis sur la demande d'intervention foncière sur la commune de Céret**

Délibération B 2015-104

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Sur** présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de sa présidente,**

Donne un avis favorable sur la demande d'intervention foncière de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon relative :

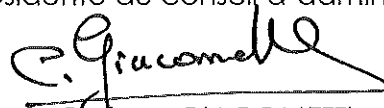
- A la réalisation d'une opération de restructuration économique pour le compte de la commune de Céret et la communauté de communes du Vallespir site « ZAE Tech Oulrich » ;

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

7<sup>o</sup> OCT. 2015

**ARRIVÉE**

La présidente du conseil d'administration

  
Corinne GIACOMETTI



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 3.1 de l'ordre du jour

**CONVENTION OPÉRATIONNELLE**

**Carcassonne Agglo (11)**

**Site « Pôle numérique phase1 »**

**Réalisation d'une opération de restructuration économique**

Délibération B 2015 - 105

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Sur** présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,**

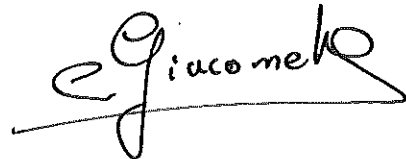
**Sur proposition de la présidente,**  
PRÉFECTURE DE RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

**7, OCT. 2015**

**ARRIVÉE**

- Approuve le projet de convention opérationnelle à passer entre la communauté d'agglomération de Carcassonne Agglo (11) et l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon à apporter les dernières modifications nécessaires à la mise en forme de la convention sans que ces modifications ne puissent en modifier l'économie générale ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

La présidente du conseil d'administration



Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

7, OCT. 2015

ARRIVÉE



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 3.2 de l'ordre du jour

**CONVENTION ANTICIPATION FONCIERE**

**Carcassonne Agglo (11)**

**Site « Pôle numérique phase 2 »**

**Réalisation d'une opération de restructuration économique**

Délibération B 2015 - 106

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Sur** présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,**

**Sur proposition de la présidente,**

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES


7. OCT. 2015

**ARRIVÉE**



- Approuve le projet de convention d'anticipation foncière à passer entre la communauté d'agglomération de Carcassonne Agglo (11) et l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon à apporter les dernières modifications nécessaires à la mise en forme de la convention sans que ces modifications ne puissent en modifier l'économie générale ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

La présidente du conseil d'administration



Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7, OCT. 2015

ARRIVÉE



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 3.3 de l'ordre du jour

**CONVENTION OPÉRATIONNELLE**

**Luc sur Aude (11)**

**Site « Caraïdo et Coutieux »**

**Réalisation d'une opération d'aménagement**

Délibération B 2015 - 107

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Vu** la délibération n°2015 / 100 du bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 6 octobre 2015 donnant un avis favorable à l'intervention de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour le compte de la commune de Luc sur Aude;

**Sur** présentation du directeur général,

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

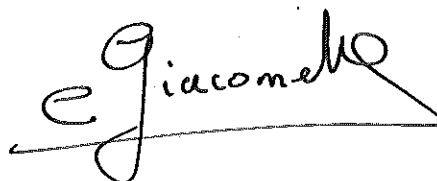
7<sup>o</sup>, OCT. 2015

**ARRIVÉE**

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de la présidente,**

- Approuve le projet de convention opérationnelle à passer entre la commune de Luc sur Aude (11) et l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon à apporter les dernières modifications nécessaires à la mise en forme de la convention sans que ces modifications ne puissent en modifier l'économie générale ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

La présidente du conseil d'administration

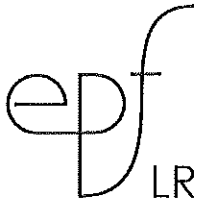


Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7. OCT. 2015

ARRIVÉE



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 3.5 de l'ordre du jour

**CONVENTION OPÉRATIONNELLE**

**St Alexandre (30)**

**Site « Cœur de village »**

**Réalisation d'une opération de logements**

Délibération B 2015 - 109

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Vu** la délibération n°2015 / 102 du bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 6 octobre 2015 donnant un avis favorable à l'intervention de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour le compte de la commune de St Alexandre;

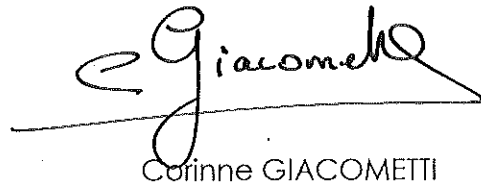
PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

7 OCT. 2015  
ARRIVÉE

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de la présidente,**

- Approuve le projet de convention opérationnelle à passer entre la commune de St Alexandre(30) et l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon à apporter les dernières modifications nécessaires à la mise en forme de la convention sans que ces modifications ne puissent en modifier l'économie générale ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

La présidente du conseil d'administration



Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
7 OCT. 2015  
ARRIVÉE



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 3.6 de l'ordre du jour

**CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIERE**  
**Commune de Canohès (66) et Perpignan Méditerranée Communauté**  
**d'Agglomération**  
**Site « Mas d'En Gaffard »**  
**Réalisation d'une opération d'aménagement**

Délibération B 2015 - 110

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Vu** la délibération 2015 / 57 du bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 1<sup>er</sup> juillet 2015 approuvant le projet de partenariat avec l'Etat ; le conseil régional Languedoc-Roussillon, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, l'EPF local Perpignan Méditerranée;

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

7 OCT. 2015

**ARRIVÉE**

**Vu** la délibération 2015 / 60 du bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 1<sup>er</sup> juillet 2015 approuvant le projet de convention cadre avec Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et l'EPF local Perpignan Méditerranée;

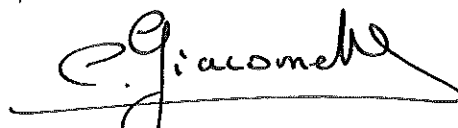
**Vu** la délibération n°2015 / 103 du bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 6 octobre 2015 donnant un avis favorable à l'intervention de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour le compte de la commune de Canohès;

**Sur** présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de la présidente,**

- Approuve le projet de convention d'anticipation foncière tripartite à passer entre la commune de Commune de Canohès (66) Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon à apporter les dernières modifications nécessaires à la mise en forme de la convention sans que ces modifications ne puissent en modifier l'économie générale ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

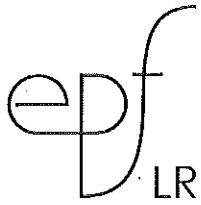
La présidente du conseil d'administration

  
Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

7<sup>o</sup> OCT. 2015

ARRIVÉE



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 3.7 de l'ordre du jour

**CONVENTION OPERATIONNELLE**

**Commune de St Laurent de la Salanque (66) et Perpignan Méditerranée**

**Communauté d'Agglomération**

**Site « immeuble Gabriel Péri »**

**Réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux**

Délibération B 2015 - 111

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Vu** la délibération 2015 / 57 du bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 1<sup>er</sup> juillet 2015 approuvant le projet de partenariat avec l'Etat; le conseil régional Languedoc-Roussillon, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, l'EPF local Perpignan Méditerranée;

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7 - OCT. 2015  
ARRIVÉE



**Vu** la délibération 2015 / 60 du bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 1<sup>er</sup> juillet 2015 approuvant le projet de convention cadre avec Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et l'EPF local Perpignan Méditerranée;

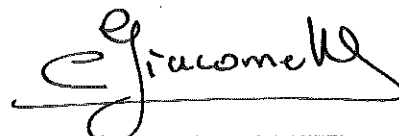
**Vu** la délibération n°2015 / 98 du bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 1<sup>er</sup> juillet 2015 donnant un avis favorable à l'intervention de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour le compte de la commune de St Laurent de la Salanque;

**Sur** présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de la présidente,**

- Approuve le projet de convention opérationnelle tripartite à passer entre la commune de St Laurent de la Salanque (66) Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon à apporter les dernières modifications nécessaires à la mise en forme de la convention sans que ces modifications ne puissent en modifier l'économie générale ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

La présidente du conseil d'administration



Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
7, OCT. 2015  
ARRIVÉE



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 3.8 de l'ordre du jour

**CONVENTION OPÉRATIONNELLE**  
**Céret (66) et communauté de commune de Vallespir**  
**Site « ZAE Tech-Oulrich »**  
**Réalisation d'une opération requalification économique**

Délibération B 2015 - 112

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Vu** la délibération n°2015 / 104 du bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 6 octobre 2015 donnant un avis favorable à l'intervention de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour le compte de la commune de Céret et la communauté de communes du Vallespir;

**Sur** présentation du directeur général,

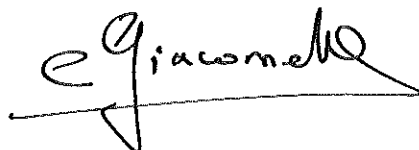
**Le Bureau de l'établissement public foncier,**  
**Sur proposition de la présidente,**

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7, OCT. 2015  
ARRIVÉE

- Approuve le projet de convention opérationnelle tripartite à passer entre la commune de Céret (66) et la communauté de communes du Vallespir et l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon tel qu'annexé. à la présente délibération ;
- Autorise le directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon à apporter les dernières modifications nécessaires à la mise en forme de la convention sans que ces modifications ne puissent en modifier l'économie générale ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives à ladite convention.

La présidente du conseil d'administration



Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE L'HERAULT  
SECRETARIAT  
POUR LES AFFAIRES  
7 - OCT. 2010  
ARRIVÉE



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 5.1 de l'ordre du jour

**Avenant n°1 a la convention opérationnelle  
Commune de Marcorignan(11) et Le Grand Narbonne  
Site « Le Roucan »  
Opération d'aménagement**

Délibération B 2015-113

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Vu** la convention opérationnelle signée le 25 février 2014 par la commune de Marcorignan, Le Grand Narbonne et l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la convention cadren°2 signée le 14 février 2014 par, le Grand Narbonne et l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7. OCT. 2015

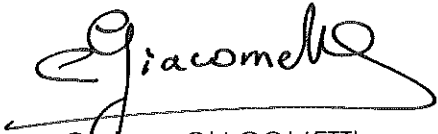
ARRIVÉE

Sur présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de sa présidente,**

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle à passer entre la commune de Marcorignan, Le Grand Narbonne et l'établissement public foncier Languedoc- Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives au dit avenant.

La présidente du conseil d'administration



Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE RÉGION Languedoc-Roussillon  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7, OCT. 2015  
ARRIVÉE



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 5.2 de l'ordre du jour

**Avenant n°1 a la convention opérationnelle  
Commune de Générac (30)  
Site « Hédiard »  
Opération d'aménagement**

Délibération B 2015-114

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Vu** la convention opérationnelle signée le 24 janvier 2013 par la commune de Générac, Nîmes Métropole et l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'avenant n°2 à la convention « cadre » signé le 10 juin 2015 entre la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole et l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

ARCHIVAGE DE L'EPF LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7 - OCT. 2015

ARRIVÉE

Sur présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de sa présidente,**

- Annule sa délibération B 2015/39 du bureau du 26 février 2015 approuvant le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle à passer entre la commune de Générac, Nîmes Métropole et l'établissement public foncier Languedoc- Roussillon
- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle à passer entre la commune de Générac, Nîmes Métropole et l'établissement public foncier Languedoc- Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives au dit avenant.

La présidente du conseil d'administration

  
Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7, OCT. 2015

ARRIVÉE



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 5.3 de l'ordre du jour

**Avenant n°2 a la convention opérationnelle  
Commune de St Côme et Maruejols (30)  
Site « Le Grand jardin »  
Opération d'aménagement**

Délibération B 2015-115

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Vu** la convention opérationnelle signée le 17 novembre 2010 par la commune de St Côme et Maruejols et l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon modifiée par l'avenant

PRÉFETURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7, OCT. 2015

ARRIVÉE

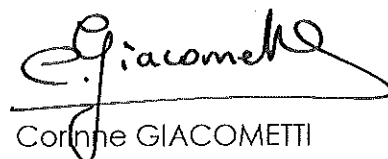


Sur présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de sa présidente,**

- Approuve le projet d'avenant n°2 à la convention opérationnelle à passer entre la commune de St Côme et Maruejols et l'établissement public foncier Languedoc- Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives au dit avenant.

La présidente du conseil d'administration



Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7<sup>e</sup> OCT. 2015

ARRIVÉE



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 5.4 de l'ordre du jour

**Avenant n°1 a la convention d'anticipation foncière  
Commune de Bessan (30) et Hérault Méditerranée  
Site « Quartier Namérique AU5 »  
Opération d'aménagement**

Délibération B 2015-116

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau ;

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Vu** l'avenant n°1 à la convention cadre n°1 signé le 15 juin 2015 par, Hérault Méditerranée l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la convention d'anticipation foncière signée le 29 janvier 2015 par la commune de Bessan, Hérault Méditerranée et l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon ;

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

7. OCT. 2015

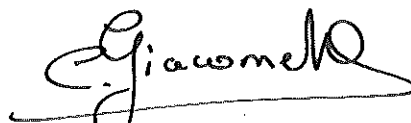
**ARRIVÉE**

Sur présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de sa présidente,**

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention d'anticipation foncière à passer entre la commune de Bessan, Hérault Méditerranée et l'établissement public foncier Languedoc- Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives audit avenant.

La présidente du conseil d'administration



Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7 - OCT. 2015

**ARRIVÉE**



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 5.5 de l'ordre du jour

**Avenant n°1 a la convention d'anticipation foncière  
Commune de Sète (34) et Thau Agglo  
Site « Zad Entrée Est »  
Opération d'aménagement**

Délibération B 2015-117

- Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;
- Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;
- Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;
- Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;
- Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;
- Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau
- Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;
- Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;
- Vu** la convention cadre n°1 signé le 5 février 2015 par, Thau Agglo l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;
- Vu** la convention d'anticipation foncière signée le 17 août 2015 par la commune de Sète, Thau Agglo et l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon ;

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

7. OCT. 2015

**ARRIVÉE**

Sur présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de sa présidente,**

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention d'anticipation foncière à passer entre la commune de Sète, Thau Agglo et l'établissement public foncier Languedoc- Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives audit avenant.

La présidente du conseil d'administration



Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7 - OCT. 2015

**ARRIVÉE**



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 5.6 de l'ordre du jour

**Avenant n°1 a la convention d'anticipation foncière  
Commune de Canohès (66) et Perpignan Méditerranée  
Site « La Teuleria » « Palanqueta » et « Camp del Roure »  
Opération de logement**

Délibération B 2015-118

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Vu** la délibération 2015 / 57 du bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 1<sup>er</sup> juillet 2015 approuvant le projet de partenariat avec l'Etat ; le conseil régional Languedoc-Roussillon, Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération, l'EPF local Perpignan Méditerranée;

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7. OCT. 2015

ARRIVÉE

Vu la délibération 2015 / 60 du bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 1<sup>er</sup> juillet 2015 approuvant le projet de convention cadre avec Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et l'EPF local Perpignan Méditerranée;

Vu la convention opérationnelle signée le 28 septembre 2015 par la commune de Canohès, Perpignan Méditerranée et l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon ;

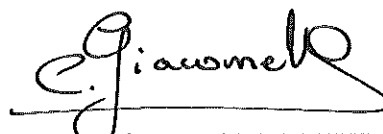
Sur présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de sa présidente,**

– Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention d'anticipation foncière à passer entre la commune de Canohès, Perpignan Méditerranée et l'établissement public foncier Languedoc- Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;

– Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives audit avenant.

La présidente du conseil d'administration

  
Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7. OCT. 2015

ARRIVÉE



ETABLISSEMENT  
PUBLIC FONCIER  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON

BUREAU DU 6 OCTOBRE 2015

Point N° 5.7 de l'ordre du jour

**Avenant n°1 a la convention opérationnelle  
Commune de Latour de Carol (66)**

**Site « Lo Sola »  
Opération de logements**

Délibération B 2015-119

**Vu** le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** le décret n° 2014 – 1734 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n° 2008 – 670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier de Languedoc- Roussillon ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination du directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** l'arrêté n° du 9 juin 2015 du préfet de Languedoc Roussillon, préfet de l'Hérault portant composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015 / 44 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 adoptant le règlement intérieur de l'établissement ;

**Vu** la délibération n°2015/46 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 relative à la composition de son bureau

**Vu** la délibération n°2015 / 49 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 déléguant l'approbation des conventions au bureau de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

**Vu** la délibération n°2015/52 du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon du 11 juin 2015 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention 2014 -2018 incluant les orientations stratégiques de l'Etat ;

**Vu** la convention opérationnelle signée le 7 février 2013 par la commune de Latour de Carol et l'établissement public foncier Languedoc-Roussillon ;

PRÉFECTURE DE RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

7. OCT. 2015

ARRIVÉE

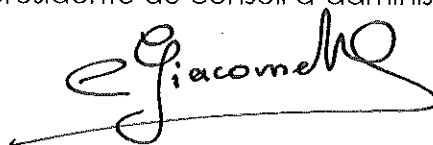


Sur présentation du directeur général,

**Le Bureau de l'établissement public foncier,  
Sur proposition de sa présidente,**

- Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle à passer entre la commune de Latour de Carol et l'établissement public foncier Languedoc- Roussillon tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Donne tout pouvoir au directeur général de l'établissement public foncier de Languedoc-Roussillon pour la mise en œuvre des dispositions relatives au dit avenant.

La présidente du conseil d'administration



Corinne GIACOMETTI

PRÉFECTURE DE REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
7. OCT. 2015  
ARRIVÉE